

son des doctrines les plus antirépublicaines, ordonne de ne laisser représenter que les pièces dont le contenu ne pourra servir de prétexte à la malveillance et occasionner du désordre, et de faire fermer les théâtres sur lesquels seraient représentées des pièces interdites par la loi du 2 août 1793.

Le Directoire n'avait pas à sa disposition une loi efficace contre la presse, et les conseils hésitaient beaucoup à restreindre ouvertement une liberté qui depuis le début de la Révolution avait été proclamée si nécessaire; il s'en dédommageait en faisant à chaque instant saisir les journaux par la police, et arrêter des journalistes. Parfois il traduisait en même temps devant la justice des écrivains royalistes et des révolutionnaires furieux, en les accusant d'une conspiration absurde; mais cette manœuvre était percée à jour, le jury acquittait les accusés, et le gouvernement sortait de la lutte encore plus humilié et déconsidéré qu'auparavant. Mais le Directoire n'avait pas seulement à subir les attaques violentes des royalistes, des terroristes, et des révolutionnaires indépendants: une association mystérieuse le menaçait. Il se formait alors une secte qui ne visait pas seulement à s'emparer du pouvoir; elle entendait bouleverser complètement la société et la reconstituer sur d'autres bases, et commençait à préparer dans l'ombre un plan de subversion totale dont la découverte devait bientôt épouvanter la France entière.

Dès les premiers jours de la révolution, le mot *égalité* avait été dans toutes les bouches, et il s'était formé sous l'influence des doctrines de Rousseau et de Mably, un parti qui ne se contentait pas de l'égalité des droits politiques, mais exigeait l'égalité des fortunes pour arriver au bonheur des hommes.

Il commença par réclamer l'impôt progressif: Buonarotti, le fameux commentateur de Babœuf, lui trouvait un immense mérite, « *l'impôt progressif*, disait-il, *empêche les grandes fortunes, et ménage les petites* ». Condorcet représenta l'égalité absolue comme la perfection de l'humanité. Robespierre fit de grands efforts pour faire introduire les principes du parti communiste dans la constitution de 93 (1). A la séance du

(1) « Votre déclaration (sur la propriété), dit-il au comité de constitution, pa-

24 avril 1793, il proposa perfidement à la Convention de déclarer que « la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir, et de disposer de la *portion de bien* qui lui est garantie par la loi » d'où l'on peut conclure que la loi garantit seulement la portion de la propriété qu'elle veut bien fixer. Il se prononça formellement pour l'impôt progressif. Mais en juin 1793, les auteurs du 31 mai craignaient encore le soulèvement des départements : par prudence, ils ne voulurent point proclamer de pareilles théories. Aussi les nouveaux sectaires, tout en exaltant la Constitution de 93, la déclaraient très arriérée sur beaucoup de points.

Gracchus Babœuf (1), qui devait donner à cette secte, une effroyable célébrité, mais n'exerçait encore que très peu d'influence, fut dénoncé à la tribune de la Convention par Tallien, qu'il avait attaqué avec beaucoup de véhémence dans son journal le *Tribun du peuple* (29 janvier 1795). Tallien constata qu'il prêchait l'insurrection, et prétendit qu'il n'était qu'un

raît faite non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et les tyrans.

(1) Babœuf était né à Saint-Quentin vers 1764. Il avait été arpenteur avant la Révolution. Pendant la Terreur il fut employé dans les bureaux de la commune de Paris et accusa le Comité de salut public, le maire de Paris, Garat ministre de l'intérieur d'avoir conclu un nouveau pacte de famine pour affamer Paris. Il fut jeté en prison pendant quelque temps. Après Thermidor, il accabla d'injures les terroristes abattus, et publia un curieux ouvrage sur la *Vie et les crimes de Carrier*. Puis il se tourna tout à coup contre les thermidoriens, et dans son journal se proclama *Caius Gracchus, tribun du peuple*.

Étant administrateur du district de Montdidier, il avait été condamné par contumace à vingt ans de fers, par un jugement du tribunal criminel du département de la Somme, pour faux commis dans l'exercice de ses fonctions : il s'agissait, paraît-il, d'une adjudication de biens nationaux. Ce jugement fut annulé pour défaut de forme par le tribunal de cassation qui renvoya l'affaire devant le tribunal criminel de l'Aisne : celui-ci, le 30 messidor an II, accorda à Babœuf la liberté provisoire, et l'affaire en resta là. Mais lorsque Babœuf devint dangereux, le Directoire par arrêté du 2 frimaire an IV (inséré dans le *Moniteur* du 20), déclara que le tribunal de l'Aisne avait excédé ses pouvoirs en accordant, malgré le texte de la loi, la liberté provisoire à un homme prévenu d'un crime entraînant peine afflictive et infamante; comme maintenant ce tribunal ne peut en connaître sans une déclaration de jury d'accusation, il enjoint au ministre de la justice de dénoncer cette procédure au tribunal de cassation pour qu'il puisse la renvoyer à un jury d'accusation, et ainsi lui donner suite; mais on ne voit pas que cet ordre ait été exécuté, ni que cette affaire de faux ait été rappelée depuis. Peut-être a-t-on voulu épargner d'autres révolutionnaires ralliés au Directoire qui auraient été compromis avec Babœuf.

simple mannequin entre les mains de Fouché. Ce dernier convint de ses relations avec lui. Le Comité de sûreté générale fit arrêter Babœuf, qui fut détenu plusieurs mois d'abord dans la prison du Plessis, ensuite dans celle d'Arras. Il y rencontra plusieurs de ses futurs complices : ils employèrent leur captivité à préparer des plans pour bouleverser la France ; et Babœuf devint leur chef reconnu. A la suite de l'insurrection du 12 germinal, plusieurs montagnards et de nombreux agents de la Terreur furent jetés dans la même prison : ils y firent connaissance avec les Babouvistes. L'amnistie du 4 brumaire an IV rendit la liberté à Gracchus et à ses amis : ils travaillèrent aussitôt à réaliser leurs projets subversifs.

A peine sorti de prison, Babœuf avec Germain ex-officier de hussards devenu journaliste, Didier, ancien membre du tribunal révolutionnaire, Darthé, ancien agent de Joseph Lebon, le révolutionnaire italien Buonarotti, et un grand nombre d'idéologues qu'il avait séduits, se mit à organiser des complots. Les Babouvistes qu'on appelait aussi, *les Égaux*, recrutèrent beaucoup d'adhérents, et constituèrent plusieurs cercles où ils se réunissaient. Certains cafés, alors très fréquentés, furent aussi adoptés par les Égaux.

L'un d'eux Félix Lepelletier Saint-Fargeau, frère du régicide, le seul riche de la bande avait loué une partie de l'ancien couvent de Sainte-Geneviève. Toutes les nuits les Égaux se rassemblaient dans la crypte. Babœuf avait pris les plus grandes précautions pour dépister la police : elle fut trompée d'autant plus aisément qu'on avait établi dans les bâtiments de cette même abbaye une société publique, où l'on discutait ouvertement les actes du pouvoir, et qui attirait exclusivement sa surveillance. Cette association compta bientôt deux mille affiliés connus généralement sous le nom de Panthéonistes, tous terroristes ardents. Le bruit fait par ces Panthéonistes, qui devaient, à un moment donné, être entraînés par Babœuf à s'insurger, servait très utilement la société secrète qui était mille fois plus dangereuse ; elle put ainsi travailler longtemps et en toute sécurité, à son œuvre de désorganisation sociale.

Son chef avait pour système d'exciter les passions popu-

lares par des placards que ses affidés affichaient pendant la nuit. Dès le matin, des Babouvistes appelés *groupiers* s'arrêtaient devant ces placards rédigés avec une extrême violence, les lisaient à haute voix, les commentaient entre eux, et attiraient ainsi les passants.

Cette comédie obtint beaucoup de succès, car Paris était rempli de malheureux désœuvrés, exaltés par les passions politiques et par la misère. La police ne pouvait guère empêcher ce mode de propagande; d'ailleurs Babœuf avait réussi à embaucher certains de ses agents. En même temps dans son fameux journal *le Tribun du peuple*, il réclamait l'exécution des lois révolutionnaires qui décrétaient l'extinction de la mendicité, et promettaient aux soldats un milliard de biens nationaux. Il demandait aussi que l'État soutînt les vieillards et fournît des travaux à tout le monde. Beaucoup de théories communistes, socialistes, que nous entendons prêcher depuis la révolution de 1848, sont empruntées à Babœuf.

Non seulement le nouveau Gracchus demandait carrément la substitution de la constitution de 1793 à celle de l'an III, mais il attaquait la propriété avec une extrême violence. Suivant lui, « la propriété individuelle est la source de tous les maux qui pèsent sur la société, » et il prêcha, quoiqu'on en ait dit, la spoliation violente, et l'égorgement de ceux qui ne se laisseraient pas tranquillement dépouiller (1). Marat n'a jamais écrit avec plus de violence : *le Père Duchêne* lui-même est dépassé ! Ce n'est plus au nom de la patrie, de la liberté, de la République que ces terroristes veulent voler et égorger, c'est au nom du *Bonheur commun* !

On pense bien que Babœuf ne ménage pas les Directeurs : il les appelle « séquelle infâme des Luxembourgeois... cinq mulets

(1) « La société est une caverne; l'harmonie qui y règne est un crime ! Que vient-on parler de lois et de propriétés ? » Allez culbuter cette société, crie-t-il à ses amis « Le soleil luit pour tout le monde. » « Prenez partout tout ce qui vous conviendra... Si l'on opposait à vos généreux efforts des barrières constitutionnelles, renversez sans scrupule, les barrières et les constitutions. Égorgez sans pitié, les tyrans, les patriciens, le *Million doré*, tous les êtres immoraux qui s'opposeraient à votre bonheur commun. » Vous êtes le vrai peuple, or « tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré. »

empanachés... nouveaux Tarquins qu'il est temps de faire disparaître, etc., etc. »

Le Directoire montrait souvent une grande tolérance à l'égard de certains journalistes ultra-révolutionnaires, parce qu'il voyait dans ces furieux des alliés qu'il pourrait à l'occasion, opposer aux royalistes et aux modérés comme en vendémiaire. Pendant longtemps, il toléra le *Tribun du peuple*, mais devant des provocations aussi évidentes au pillage et au meurtre, il se décida à le poursuivre. Il crut habile de déférer en même temps à la justice deux écrivains modérés, très connus, Richer Serizy et Suard ; mais il éprouva encore un ridicule échec, car le 10 nivôse le jury d'accusation renvoya les trois accusés. Dans son dépit, il prit un très long arrêté pour adresser de véritables chicanes de procureur au jugement qui acquittait les trois journalistes, et ordonner que les actes d'accusation, et les déclarations du jury d'accusation, seraient de nouveau déférés au tribunal criminel afin de faire recommencer la procédure comme irrégulière. Le Directoire ne voulait qu'une justice révolutionnaire avec un peu plus d'hypocrisie dans les formes. Babœuf sérieusement menacé dans sa liberté, alla se réfugier d'abord chez les filles du fameux menuisier Duplay, l'ancien hôte de Robespierre, ensuite il se cacha tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre de ses affiliés, et travailla avec une activité incroyable à organiser son parti, et à préparer un bouleversement général. On verra bientôt comment cette conspiration fut découverte.

II.

Les régicides du Directoire, en prenant possession du pouvoir, se trouvaient dans la nécessité d'en finir le plus vite possible avec la captivité de Madame Royale. La constitution proclamée avec tant d'emphase leur interdisait de garder indéfiniment en prison une personne qui n'était accusée d'aucun crime : et la politique leur commandait de l'éloigner de France au plus vite, car sa captivité au Temple, rappelait constamment aux Français les crimes de la Révolution, et les droits de la-famille